VILLE DE PESSAC

Collecte des déchets

Depuis janvier 2025, les jours et zones de collecte ont évolué à Pessac.

Le mode de collecte a évolué

Depuis le 20 janvier 2025, la collecte des déchets a évolué dans les villes de la Métropole.

Le volume des ordures ménagères a baissé

La collecte des déchets est assurée par Bordeaux Métropole. La Métropole a mis en place de nombreux dispositifs (compostage amélioré...) et a modernisé son centre de tri pour permettre le recyclage d'un plus large éventail d'emballages.
Grâce à ces solutions, le volume des ordures ménagères (poubelles noires) a baissé.
C'est pourquoi la collecte de vos poubelles évolue et sera optimisée pour mieux correspondre aux volumes réels de déchets produits.

Avoir une fréquence de collecte optimisée

Un ajustement des fréquences de collecte est nécessaire; c'est un levier essentiel pour réduire les ordures ménagères et augmenter le recyclage.Aujourd'hui, 50 % des habitants n'ont plus besoin de présenter leur poubelle toutes les semaines, et ceux qui continuent,n'ont plus de poubelles aussi remplies qu'auparavant.
Cet ajustement ne constitue pas une réduction de service, mais une adaptation du service en fonction des habitudes réelles des habitants et de l'évolution des comportements et des flux. L'intégralité de vos déchets continuera d'être collectée. Cela permettra de déployer de nouveaux services plus vertueux et respectueux de l'environnement.
Ces évolutions vont également contribuer à une ville plus apaisée, avec la réduction de la circulation des bennes, et permettront de diminuer les émissions de gaz à effet de serre par une diminution de distance parcourue par les camions-bennes sur la métropole.

Ajustement des jours de tournées

Ces ajustements sont intervenus dans plusieurs communes, dont Pessac, ce qui a impliqué une optimisation des circuits de tournées.

Les différentes zones



Pour savoir dans quelle zone vous êtes situé(e), une carte interactive est à votre disposition sur geo.bordeaux-metropole.fr.

Partie extra rocade de Pessac (zone 1)

La partie extra-rocade, était divisée en 2 zones géographiques : Les poubelles noires étaient collectées soit le mardi et le vendredi, soit le lundi et le jeudi. Les poubelles de tri (vertes et jaunes) étaient collectées soit le jeudi soit le mercredi.
Depuis le 20 janvier 2025, il n'y aura plus qu'une seule zone (zone 1 sur la carte ci-dessous) avec de nouveaux jours de collecte :

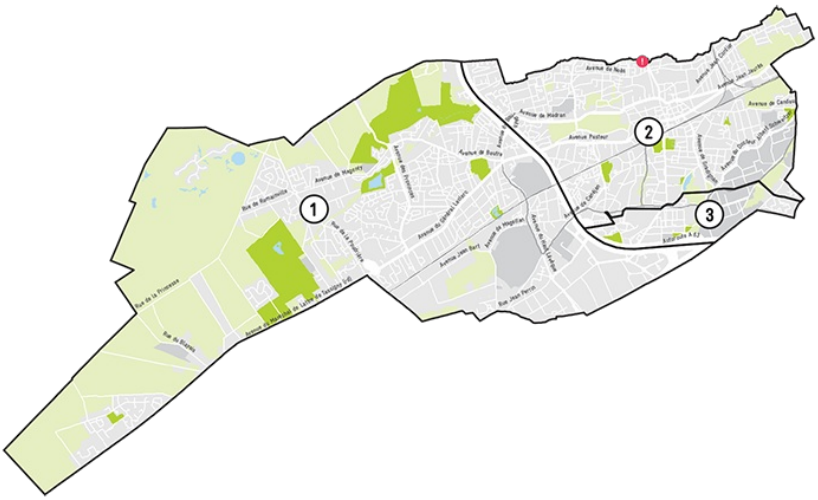
- Poubelles noires : le mardi.
- Poubelles de tri (vertes et jaunes) : le lundi.

Partie intra rocade de Pessac (zones 2 et 3)

La collecte des rues situées intra rocade est dorénavant divisée en 2 zones (zones 2 et 3 sur la carte ci-dessous).

- Poubelles noires : le mercredi au nord et le mardi au sud.
- Poubelles de tri (vertes et jaunes) : le jeudi au nord et le mercredi au sud.

Carte des zones



Spécificité de la rue des Héliotropes : cette rue est collectée lors de jours différents par rapport au reste de la zone, car elle est située à proximité immédiate d'un autre circuit de collecte.Cette rationalisation permet de limiter les déplacements des camions bennes et donc l'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, pour cette rue, le ramassage s'effectuera le jeudi pour les poubelles noires et le vendredi pour les poubelles de tri (vertes et jaunes).

Informations pratiques

- En général, la collecte commence à 5h30 du matin et se déroule jusqu'à 12h30.
- Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.
- Les poubelles ne doivent pas être présentes sur la voie publique avant 20h la veille et après 20h le jour même de la collecte.

Rappel sur le tri des déchets

Quel déchet va dans quelle poubelle ?

Poubelle noire

Tout ce qu'on ne peut pas mettre dans les autres bacs, et surtout, tous les emballages sur lesquels on a un doute sont à jeter dans la poubelle noire.

- Tous les objets qui ne sont pas des emballages.
- Les lingettes et mouchoirs
- Les couches
- La vaisselle et les verres cassés.
- Les filets de pommes de terre, de sapin, cordes...

Poubelle de tri (verte et jaune) :

- Tous les emballages en plastique, en métal et les petits cartons.
- Tous les papiers.

Les bornes à déchets alimentaires (et composteurs individuels)

- Les restes de repas (crus ou cuits) qui ne peuvent pas être réutilisés.
- Les fruits et légumes (entiers, épluchures, noyaux, agrumes, ail, oignons...).
- Le pain, les féculents et les desserts.
- La viande et le poisson cuit (avec os et arêtes).
- les coquilles d'oeuf.
- Le marc de café et les sachets de thé en papier.
- L'essuie-tout, les mouchoirs en papier et les sacs kraft.
- Les fleurs fanées.

Les bons gestes à adopter pour gagner de la place dans la poubelle de recyclage

- Compacter les bouteilles en plastique, sans oublier de remettre le bouchon dessus.
- Plier les boîtes et briques en carton pour les aplatir. Si le carton est trop volumineux (livraison ou déménagement), veuillez l'amener directement en déchetterie.
- Compresser les emballages (boîtes d'œufs, briques de lait...).
- Compresser les canettes vides.
- Apposer un stop-pub pour moins jeter de papiers dans la poubelle de tri (verte et jaune). Cela représente environ 35 kg par habitant et par an.
- Laisser ou redéposer des emballages et suremballages à l'entrée des supermarchés, drive et autres grandes surfaces : elles ont l'obligation légale de les reprendre et ont parfois mis en place des bacs, ou des espaces de désemballages.

Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS